



8034 - Le sens de « la corde de l'islam sera défaite élément par élément »

question

Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **la corde de l'Islam sera défaite élément par élément, et chaque fois qu'un élément est rompu les gens s'accrocheront à un autre ; le premier à être rompu sera la gouvernement et le dernier la prière** . Que signifie le hadith ?
Qu'entend-on par la rupture dans la gouvernement?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le hadith susmentionné est cité par l'imam Ahmad dans son Mousnad et par at-Tabarani dans al-Mu'djam al-Kabir et par Ibn Hibban dans son Sahih grâce à une bonne chaîne qui remonte à Abou Umama al-Bahili selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **les cordes de l'Islam seront défaits l'une après l'autre et chaque fois qu'une corde sera défaite, les gens s'accrocheront à celle qui la suit ; la première à être défaite sera la gouvernement et la dernière la prière** . Le sens en est clair. C'est que plus l'Islam semble étranger chez lui, plus nombreux seront ceux qui déferont ses cordes, c'est-à-dire violer ses ordres et prescriptions. C'est comme les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : **l'Islam semblait étranger à ses débuts et il le redeviendra. Heureux seront ceux qui paraissent comme des étrangers**. (cité par Mouslim dans son Sahih).

Le sens de l'expression **la première à être défaite sera la gouvernement** est claire. Car il s'agit de ne plus appliquer la loi divine. Ce qui est le cas aujourd'hui dans la plupart des pays qui se réclament de l'Islam. Pourtant, il est connu que le devoir de tous est d'appliquer la loi divine en toute chose et d'éviter l'application des lois et coutumes contraires à la loi purifiée, en vertu des propos du Transcendant : **Non!... Par ton Seigneur! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement (à ta sentence)**. (Coran, 4 : 65) et :



Juge alors parmi eux d'après ce qu' Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu' ils ne tentent de t' éloigner d' une partie de ce qu' Allah t' a révélé. Et puis, s' ils refusent (le jugement révélé) sache qu' Allah veut les affliger (ici-bas) pour une partie de leurs péchés. Beaucoup de gens, certes, sont des pervers. Est- ce donc le jugement du temps de l' Ignorance qu' ils cherchent? Qu' y a- t- il de meilleur qu' Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme? (Coran, 5 : 49-50) et : Nous avons fait descendre la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C' est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs. Car on leur a confié la garde du Livre d' Allah, et ils en sont les témoins. Ne craignez donc pas les gens, mais craignez Moi. Et ne vendez pas Mes enseignements à vil prix. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu' Allah a fait descendre, les voilà les mécréants. (Coran, 5 : 44) et Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu' Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes. (Coran, 5 : 45) et : Que les gens de l' évangile jugent d'après ce qu' Allah y a fait descendre. Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu' Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers. (Coran, 5 : 47).

Les ulémas (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) ont expliqué clairement qu'il incombe aux gouvernants musulmans d'appliquer la loi musulmane à toutes les affaires des musulmans et à tous les différends qui les opposent, compte tenu de ces nobles versets ; ils ont expliqué que si le gouvernant applique des lois non musulmanes par option, il devient mécréant coupable d'une infidélité qui l'exclut de la religion musulmane. En revanche, s'il ne considère pas son action comme légale, mais applique des lois non musulmanes parce que corrompu ou pour un autre motif, tout en étant convaincu que cela ne lui est pas permis et que son devoir est d'appliquer la loi d'Allah, sa mécréance reste mineure comme son injustice et sa non conformité à la loi.

Nous demandons à Allah le Transcendant d'assister tous les gouvernants musulmans à appliquer Sa loi , à s'y référer , à l'imposer à leur peuple et à éviter tout ce qui lui est contraire. Il est en effet généreux et noble.



Il est indubitable que l'application de la loi musulmane , son observance et sa pratique assurent le bon fonctionnement des affaires d'ici-bas et celles de l'au-delà , donnent puissance ici-bas et dans l'au-delà , protègent contre les ruses des ennemis et aident à triompher d'eux conformément au propos du Transcendant : **ô vous qui croyez! si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas.** (Coran, 47 : 7) et : **Nous avons effectivement envoyé avant toi des Messagers vers leurs peuples et ils leur apportèrent les preuves. Nous Nous vengeâmes de ceux qui commirent les crimes (de la négation); et c' était Notre devoir de secourir les croyants.** (Coran, 30 : 47) et : **ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, - contre toute justice, simplement parce qu' ils disaient: "Allah est notre Seigneur". - Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d' Allah est beaucoup invoqué. Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion). Allah est assurément Fort et Puissant,ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Salâ, acquittent la Zakâ, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l' issue finale de toute chose appartient à Allah.** (Coran, 22 : 40-41) et : **Nous secourrons, certes, Nos Messagers et ceux qui croient, dans la vie présente tout comme au jour où les témoins (les Anges gardiens) se dresseront (le Jour du Jugement), au jour où leur excuse ne sera pas utile aux injustes, tandis qu' il y aura pour eux la malédiction et la pire demeure.** (Coran, 40 : 51-52). Les versets allant dans ce sens sont abondants.

Quant aux propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dans le hadith susmentionné : **la dernière à être rompue est la prière** , ils signifient l'importance de ceux qui l'abandonneront et n'y assisteront plus. Ce qui est le cas aujourd'hui dans beaucoup de pays musulmans.

Nous demandons à Allah d'améliorer les conditions (de vie) des musulmans et de les assister à rester fermes et droits dans Sa religion.